

## Ramoneur/Fumiste

Activités Connexes : Assainissement/Nettoyage : 10. 07.18 Mise à jour 01/2020

Codes : NAF : 8122Z ; ROME : F1603 ; PCS : 681b

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

### Situation Travail

Réalise les nettoyages complets des installations de type conduit de fumée, avec poêles à bois, installations au fuel, mazout et gaz (chaudières), gaines de ventilation et dispositifs d'évacuation des fumées, dans le respect de la protection des biens et des personnes et de la réglementation en vigueur des lieux.



Organisé et rigoureux, il travaille **très souvent seul** (son activité reste plus soutenue au début de l'automne, au moment où le froid s'installe)



### PREVENTION GAGNANTE BTP

#### Performance Economique

- Travaille en hauteur (toiture, terrasse) avec des risques de chutes : utilise une échelle pour accéder à la toiture, conforme aux normes NF, peut être en bois, acier, alliage léger selon son utilisation (poids, tenue dans le temps, coût...) doit être de longueur suffisante (*dépassement de 1 m*) ; doit utiliser une échelle de toit pour se déplacer (évitant les glissade), et être équipé d'un harnais de sécurité anti chute.
- Utilise un hérisson adapté : *au diamètre* (de la taille du conduit, et même un peu plus large, pour que son efficacité soit optimale), *à la forme* (ronde, carré, rectangulaire) et *dans la matière adéquate* : brosse spécifique garantissant un nettoyage des conduits de cheminée par frottement : en nylon pour les tubages en métal (inox...), en acier pour un conduit maçonné ; il permet de débarrasser les conduits des dépôts de suie, même cristallisée, de goudron et de résines
- Raccorde le hérisson à *une ou plusieurs cannes de ramonage* (rigides ou semi rigides pour les conduits droits ; souples, et flexibles sur enrouleur pour les gaines et les conduits coudés), en fonction de la hauteur du conduit (cannes rigides de 1 à 2 m ; cannes souples 4 à 100 mètres) ; il est conseillé de prévoir 2 mètres de plus que la longueur du conduit : cela permet de bien la tenir en mains ; peut rajouter *un boulet de ramonage* (3kg) au hérisson

- Peut effectuer un débistage qui consiste à enlever la bistre accumulée (lorsque le conduit est mal isolé, surdimensionné, et le bois brûlé résineux et humide) dans les conduits de cheminée à l'aide d'une machine à masselottes en plomb rotative.

Les dépôts de bistre sont très fréquemment à l'origine des feux de cheminée, il convient donc de le nettoyer régulièrement.

Le débistage ne peut s'effectuer que sur un conduit maçonné.



La débistreuse est un outil électrique composé : d'un flexible ou de cannes rigides ; d'une tête rotative équipée : de câbles en acier dotés de masselottes et de câbles équipés de plaquettes carbure, qui « frappent » sur la paroi par action rotative, et décolle ainsi le bistre du conduit.

- Se sert de pinces en acier pour les conduits maçonnés ;



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique



Débistreuse



Canne



Porte outils ramonage



Miroir

- Peut effectuer un test du fumigène (fumées aromatisées pour un repérage olfactif, et colorées pour un repérage visuel), pour s'assurer de l'étanchéité d'un conduit surtout s'il n'est pas tubé ; la bonne norme du conduit ne sera validée qu'après avoir effectué ce test ; ce test peut aussi être fait sur les gaines de ventilation et systèmes d'aération.

Avant d'utiliser le test, il convient de ramoner le conduit, d'obstruer le bas du conduit, injecter la fumée, obstruer le haut du conduit, et vérifier l'étanchéité ; Si après le test du fumigène la présence de fuites est constatée (microfissures, ...), il convient alors de procéder à la réhabilitation du conduit **par la pose d'un tubage flexible**.

- Pour visualiser le conduit utilise un miroir de ramonage : miroir sur tige télescopique réglable, pivotant à 180° ; peut aussi utiliser un kit d'inspection vidéo.

Au cours de travaux de ramonage, les opérateurs doivent être équipés d'une protection respiratoire de **type AXP3**.

Le port de vêtements à usage unique (combinaison de type Tyvec) et de gants avec manchettes en nitrile ou néoprène est recommandé.

En effet, les suies contiennent des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), de toxicité modérée à importante suivant le type d'HAP, et certaines sont cancérogènes.

Lors d'interventions effectuées en intérieur, il faut veiller à installer un balisage de la zone et à réaliser le nettoyage avec un aspirateur équipé d'un filtre à haute efficacité (THE) à l'achèvement des travaux.

Les suies, ainsi que l'ensemble des équipements de protection individuelle souillés et non lavables, doivent être éliminés **vers des installations de stockage des déchets dangereux ISDD** (ancienne classe 1).



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Le ramoneur en fin d'intervention **doit fournir un certificat** ; celui-ci a pour rôle :
- d'attester « de la vacuité du conduit sur toute sa longueur »
- de préciser le ou les conduits de fumée ramonés
- de préciser la périodicité du ramonage.

Peut être amené à effectuer la rénovation et la réfection de conduits : 2 techniques possibles : **chemisage ou tubage**

#### **1/Chemisage :**

Consiste à garnir la paroi du conduit d'un revêtement étanche, cette technique conserve la section du conduit et son tirage naturel et il n'y a aucune perte de chaleur.

Deux techniques de chemisage :

- **Projection de mortier à l'intérieur du conduit** : s'adapte à tous types de conduits (briques, terre cuite, ciment, ...) et assure son étanchéité et sa résistance.

Enduit l'intérieur du conduit avec un mortier réfractaire spécial : mélange de : ciment, vermiculite, pouzzolane ((poudre de lave), résine et chaux, qui résiste aux hautes températures, le ciment comble et lisse les parois du conduit pour le rendre plus robuste et parfaitement étanche, en particulier au monoxyde de carbone.

Applique l'enduit en pression à l'aide de brosses recouvertes par une toile de lissage, tirées par un treuil (3 semaines de séchage sont obligatoires avant de réutiliser la cheminée).

Un contrôle de l'état du conduit est réalisé avant et après la projection à l'aide d'une caméra

**- Application d'une gaine de résine thermodurcissable sur les parois du conduit (pour les vieux conduits tubés en Inox ou Galva) :**

- Après une inspection du conduit et, au besoin un débistrage, introduit une gaine souple en résine dans le conduit par le bas du conduit, et la hisse jusqu'à la sortie de toit, sans raccord.
- Insuffle de la vapeur sous pression qui va gonfler l'enveloppe contre les parois, la gaine épouse la forme du conduit qu'il soit rectiligne ou pas, ne réduisant quasiment pas la section du conduit.
- La gaine thermodurcissable, souple initialement devient en quelques temps extrêmement dur et compact ; la résine est ininflammable, résistante aux hautes températures et à la corrosion ; le conduit est ainsi rendu étanche.



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique



### **2/ Tubage :**

Insérer un tube, le plus souvent en inox, dans le conduit de fumées, ce tube peut être flexible et dans ce cas sera circulaire et d'un seul tenant, suivant les déviements du conduit, ou être rigide composé d'une suite de pièces rondes ou ovales emboîtées dans un conduit droit.

Ce procédé restreint la section du conduit et ceci a une influence sur le tirage et limite le choix des équipements, des travaux de maçonnerie sont aussi souvent nécessaires.



**Technicien Maintenance/ Exploitation Genie Climatique 04.14.18** peut aussi ramoner les chaudières.

## Exigences

- Attention/ Vigilance
- Conduite :VUL
- Contact Clientèle
- Contrainte Physique :
- Contrainte Posturale :
- Geste Répétitif : passage du hérisson
- Intempérie : vent, pluie,
- Mobilité Physique :
- Multiplicité Lieux Travail :
- Port EPI Indispensable :
- Sens Equilibre :
- Température Extrême : forte chaleur, grand froid
- Travail Seul
- Travail Hauteur :
- Vision adaptée au poste :



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

## Accidents Travail

- Agression Agent Thermique : vapeur lors chemisage avec résine thermodurcissable
- Chute Hauteur : échelle, toiture, terrasse,
- Chute Plain-Pied : surface glissante, obstacle
- Contact Conducteur Sous Tension : débistreuse
- Projection Particulaire : poussière, corps étranger,
- Risque Routier : mission

## Nuisances

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention : débistreuse
- Hyper Sollicitation Membres TMS.
- Rayonnement Non Ionisant : rayonnements optiques naturels (soleil UV) ; rayonnements électromagnétiques (proximité antenne GSM) : intervention terrasse, toiture.
- Hydrocarbure Aromatique Polycyclique : benzo (a)pyrène : suies combustion lors du ramonage
- Température extrême : forte chaleur (canicule) grand froid

## Maladies Professionnelles

**Ctrl et un clic sur le numéro, le tableau MP s'ouvre :**

- Affections cutanées et des muqueuses par les brais de houille ; suies de combustion du charbon : dermatite, conjonctivite **(16)**
- Affections cancéreuses provoquées par goudrons et huiles de houille, **les suies de combustion** du charbon : cancers cutanés, pulmonaire et vessie. **(16bis)**
- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma **(57)**
- Affections cancéreuses provoquées par dérivés suivants du pétrole : suies de combustion des produits pétroliers : épithélioma primitif peau **(36 bis)**
- Affections causées par les ciments : dermite eczématiforme, blépharite, conjonctivite **(8)**
- Affections causées par les résines époxydiques : lésions eczématiformes **(51)** chemisage mortier
- Péri onyxis/ onyxis : atteinte du gros orteil **(77)**
- Mycoses cutanées **(46)**



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

## Mesures Préventives

**Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant* du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP**

**Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM**

**Document Unique Evaluation Risques (DUER)/ Subventions CARSAT/ANACT**

**Bruit : débistreuse**

**Champs Electromagnetiques** :peut se trouver dans périmètre sécurité antenne GSM

**Dechets Gestion** : Les suies, ainsi que l'ensemble des équipements de protection individuelle souillés et non lavables, doivent être éliminés **vers des installations de stockage des déchets dangereux ISDD** (ancienne classe 1).

Dossier Intervention Ulterieure Sur Ouvrage (DIUO)

Organisation Premiers Secours.

Risque Chimique ACD-CMR/Nanomateriaux/Perturbateurs Endocriniens/Biocides : produit dégradation Benzo a pyrène (CMR 1B CLP UE ; groupe 1 CIRC) et perturbateur endocrinien (PE). .

Risque Electrique

Risque Routier Transport Personnels/Materiels Vehicule-Utilitaire Leger (VUL)

Securite Incendie

Temperatures Extremes

Travaux Interdits/Reglementes Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

### MESURES TECHNIQUES :

**Chute Hauteur** : calage échelle... attention vieilles plaques fibrociment cassantes, prévoir dispositifs de planchers temporaires sur toiture

Dechets Gestion



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Echafaudages Moyens Elevation : échelle ; échelle de toit....

Lutte Incendie.

Machines-Outils Portatives Electromecaniques/Pneumatiques : machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...) et anti- vibratiles

Manutentions Manuelles /TMS Aides

Organisation Premiers Secours

Poussieres/ Gaz/ Fumees/Vapeurs :suies (benzo a pyrène) port EPI respiratoire (protection respiratoire type AXP3, combinaison jetable...

**Risque Electrique Chantier** : coffret électrique portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant, prolongateur câble **type H 07-RNF** (ne pas dépasser 25 mètres), incorporant un disjoncteur différentiel haute sensibilité de 30 mA

Risque Routier Transport Personnel/Materiel/Vehicule-Utilitaire Leger (VUL)

Temperatures Extremes

Verification/ Maintenance Equipements Travail Installations/ EPI : harnais antichute

Vibrations : membres supérieurs

## MESURES HUMAINES :

**Accueil Nouveaux Embauches/Interimaires**

**Information Risques Sante Securite Salaries**

Equipements Protection Individuelle (EPI)/ Exosquelettes : harnais anti chute, protection respiratoire type AXP3 ; combinaison jetable tyvec.

Formation Maintien Actualisation Competences (MAC)/ SST

Formation Utilisation Materiels Lutte Incendie

Habilitation Electrique : **BS** peut réaliser des opérations simples d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : ex : utilisation de machines portatives, éclairage **Titre d'habilitation ; Reçu carnet prescriptions sécurité électrique/ personnel habilités BS**



Hygiene Corporelle/Vestimentaire : suies

**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Information Sensibilisation Bruit

**Performance Economique**

Information/Sensibilisation Champs Electromagnetiques : proximité antennes GSM (périmètre sécurité).

Information/Sensibilisation Hygiene de Vie

Information Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)

Sensibilisation Risque Routier

Temperatures Extremes

## **Suivi Individuel Préventif Santé**

### OBJECTIFS :

- Information sur les risques et sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier)
- **Traçabilité des expositions professionnelles (SPE)** et veille épidémiologique
- Préservation de la santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire l'usure et la pénibilité au travail, les risques psychosociaux(RPS), la désinsertion professionnelle, et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.



- Prévention des facteurs de risque liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives...).
- Dépistage de maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle (**actuelle et passée**) du travailleur
- Information sur les modalités de suivi de l'état de santé

### MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

### PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*
- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est
  - Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
  - Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.
- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.
- Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **c'est à l'employeur de préciser les risques particuliers auxquels sont exposés ses salariés** ( par conséquent le type de surveillance dont ils doivent bénéficier).
- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques professionnels

### **Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers**

Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :

- **Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017 (dont une copie est versée au DMST).**

- Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :**



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents ;
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années.

### **Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :**

- **Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail :(modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST).**

## Risques Particuliers :

**Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées régulièrement par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité**

- Intervenant sur installations électriques (utilisation outil électrique) ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique
- CMR/ agents chimiques dangereux : hydrocarbure aromatique polycyclique HAP : **benzo (a)pyrène** : suies de combustion ramonage (CMR cat 1B UE ; cat 1 CIRC) ; perturbateur endocrinien (PE).
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogations

## Risques Métier Autres :

- Bruit >81DbA(8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention : débistreuse
- Rayonnement Non Ionisant : rayonnements optiques naturels (soleil UV) ; champs électromagnétiques (antenne GSM) intervention terrasse, toiture dans périmètre sécurisé.
- Mortier : ciment, vermiculite, pouzzolane ((poudre de lave), résine et chaux ; lors chemisage par projection mortier



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

## Examens Complémentaires /Mesures Conseillés :

**Dépendent du degré d'exposition (actuel et passé selon la nuisance) ; du degré de protection du salarié (collectif, individuel), de l'environnement de travail, et du protocole de suivi défini par le médecin du travail (doit tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles).**

**Salarié affecté à des travaux l'exposant à des agents chimiques dangereux pour la santé**  
« en fonction de l'évaluation des risques » peut faire l'objet d'un examen médical complémentaire prescrit par le médecin du travail afin de vérifier qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à ces travaux. » ;

**CMR** : hydrocarbure aromatique polycyclique HAP : benzo (a)pyrène : suie de combustions ramonage CMR cat 1 (CIRC), cat 1B (UE).

- Bien examiner la peau : recherche épithélioma cutané ; cancer scrotum) ;
- Éviter l'exposition à des produits contenant des HAP (notamment du B[a]P), les sujets qui présentent des dermatoses, des atteintes bronchiques ou vésicales chroniques.

Au cours de l'examen d'embauche et du SIR, es effets sur ces organes seront particulièrement recherchés ; informer les salariés des risques liés à ces produits ainsi que de l'effet additif du tabac. Il est important de conseiller une surveillance, même après l'arrêt de l'exposition du fait de la survenue retardée de certains cancers (pulmonaire, peau, vessie).

- Benzo (a)pyrène est un perturbateur endocrinien (PE).

- **Indice Biologique Exposition (IBE)** : dosage de métabolites urinaires en début et fin de poste (ou début et fin semaine), permet d'apprécier l'imprégnation de l'organisme ; ***n'est utile que pour mesurer les niveaux moyens d'exposition*** ; est complémentaire de la surveillance des atmosphères de travail (mesures collectives ou individuelles : dosimétrie en continu par une ou plusieurs sondes ou badges personnels)

- Contribue à assurer la traçabilité des expositions professionnelles en connaissant la quantité de substances toxiques cumulée ayant pénétré dans l'organisme, lors d'expositions anciennes (notion de valeur limite biologique, VLB).



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- La bio métrologie analyse les substances ou leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, le sang ou les urines, et l'air expiré des travailleurs ; la métrologie de l'exposition cutanée peut s'effectuer au moyen de prélèvements réalisés par patches.

- En cas d'anomalie, tout le personnel concerné doit bénéficier d'un examen médical.

IBE (indice biologique exposition) / HAP : **3-hydroxybenzo[a]pyrène urinaire = 3-OHBaP**

- Métabolite du benzo[a]pyrène classé parmi les plus cancérigènes :

- Traceur, dans les urines des personnes exposées, est **le plus pertinent**

- Méthode de dosage par Chromatographie Liquide Haute Performance (CLHP), avec commutation de colonnes a été développée par l'INRS.

- Le moment de recueil urinaire adapté : est avant la prise de poste et la fin de l'exposition considérée (fin de poste) ; compte tenu du décalage moyen de 16 h entre la fin d'exposition et le maximum d'excrétion du 3-OHBaP, *il faut prélever en début de poste du deuxième jour pour connaître l'exposition de la veille.*

**Mesures atmosphériques :**

- Limite atmosphérique recommandée par la CNAM : **150 ng /m3**

HAP Particulaires	Class. E.U.*	Class. C.I.R.C.**
Benzo(a)pyrène (BaP)	1B	1
Benzo(e)pyrène (BeP)	1B	2B
Dibenzo(a,h)anthracène (DahA)	1B	2A

**En Savoir Plus : en un clic ouvrir les documents :**

**Cf. juin 2016 N° 146. TM 37 : pratiques et métiers INRS :**

**Surveillance biologique des expositions professionnelles (SBEP) aux agents chimiques : recommandations bonnes pratiques ;**

**Base Données Métropol :**



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

**Rayonnement optique naturel (UV soleil) :** examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (cou, mains, membres supérieurs) à la recherche de lésions cutanées précancéreuses : lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage : **kératoses photo induites**

**Se méfier des écrans solaires, qui sont très photo sensibilisants,** et peuvent contenir des perturbateurs endocriniens (PE), préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé.

**Champs Electromagnétiques** (intervention dans périmètre sécurité antenne GSM)

**Pour les porteurs de dispositifs médicaux implantables actifs : DMIA** (stimulateur, défibrillateur cardiaque, pompe à insuline, prothèse auditive, stimulateurs neurologiques ...), **ou passif** (plaque, broche ostéosynthèse) il peut y avoir un risque d'interférences si exposition à un champ magnétique (VAD : valeur déclenchant action > 0,5 V/m) ; conseil **ne pas dépasser 0,5**

V/m ; en cas de première affectation, étude de poste et consultation spécialisée à demander (dispositifs actifs++).

### Données de Santé :

**La cabine de télémédecine** est *un Dispositif Médical de classe IIA*, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

La cabine de télémédecine permet deux modes d'utilisation :

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle.**

A cela peuvent s'ajouter **les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines....**



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST.

**L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps :** pour l'information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

-**Téléconsultation** permet au médecin de réaliser une consultation dans des conditions comparables à une visite en présentiel : le salarié est mis en relation en visioconférence avec le médecin, qui dispose d'une série de capteurs et d'instruments dans la cabine pour réaliser l'examen clinique du salarié ( intéressant dans les régions isolées , évitant de longs déplacements aux salariés et aux personnels des services de santé ) , et permettant de dialoguer sur les conditions de travail ; ce type d'outils devrait aussi permettre une diminution de l'absentéisme aux rendez-vous.

## Vaccinations :

**Diphthérie/Tétanos/Poliomyélite :(DTP) Revaxis ®** à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.

Autorisation de vaccination (modèle OPPBTP) :

[Télécharger au format PDF](#)

Questionnaire pré vaccinal (modèle OPPBTP) :

[Télécharger au format PDF](#)

## Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu ou incomplètement connu.

- **Dosage des anticorps antitétaniques par ELISA est une technique validée** avec un corrélat de protection établi, il présente donc un intérêt ***pour évaluer le statut vaccinal antérieur d'une personne*** ;  
il est utile dans la détermination du statut vaccinal puisqu'il permet de révéler une réponse anamnesticque à une vaccination antérieure.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

[Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu, ou incomplètement connu en population générale et chez les migrants primo-arrivants HAS 12/2019](#)

## Visite Médicale Fin de Carrière ; Suivi Post-Exposition et ou Post-Professionnel :

### - Visite Médicale Fin de Carrière :

*Le travailleur bénéficiant du dispositif du suivi individuel renforcé, ou qui a bénéficié d'un tel suivi pendant une certaine période, au cours de sa carrière professionnelle (ex SMR) » peut bénéficier d'une visite médicale de fin de carrière, afin :*

1 / D'établir une traçabilité et un état des lieux, à date, des expositions à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article **L. 4161-1** auxquelles a été soumis le travailleur.

Le médecin du travail a la faculté, s'il constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, notamment chimiques, mentionnés **au a du 2° du I du même article L. 4161-1**, de mettre en place une surveillance post-professionnelle en lien avec le médecin traitant.

2 / De conseiller le salarié de manière pertinente sur l'opportunité de mettre en œuvre le dispositif de départ anticipé à la retraite au titre de l'exposition à l'un ou plusieurs des quatre facteurs de risques professionnels exclus du champ du compte professionnel de prévention» ( manutentions manuelles de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques , exposition aux produits chimiques).

#### Article L4624-2-1 Code du travail

- Suivi Post Exposition (SPE) ou Post Professionnel (SPP) : ont pour but **d'assurer la traçabilité de l'exposition aux risques ;**

Le salarié ayant été exposé à **un risque professionnel susceptible d'entraîner des affections visées par certains tableaux de MP ; et /ou ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes souvent à effets différés**, doit bénéficier d'un suivi post exposition (SPE) ou post-professionnel (SPP)



### PREVENTION GAGNANTE BTP

#### Performance Economique

"Le médecin du travail a la faculté, s'il constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, de mettre en place **une surveillance post exposition** (salarié toujours en activité) ; **une surveillance post-professionnelle** lors du départ en retraite ou départ anticipé à la retraite, en lien avec le médecin traitant "

Exposition Antérieure Documentée : à partir :

- **Attestation Amiante** remise obligatoirement au salarié à son départ de l'entreprise

- **DMST : dossier médical santé travail :**

**Si le salarié est toujours en activité :**

- **Ce suivi est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire sous la conduite du médecin du travail, même s'il n'est plus exposé à ce risque actuellement** (que ce salarié soit dans la même entreprise ou qu'il ait changé d'entreprise depuis).

**Lorsque le salarié n'est plus en activité** (chômage, retraite, cessation d'activité) :



- **Ce suivi est réalisé par le médecin traitant après accord du médecin conseil de la Sécurité Sociale.**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique